

**Nombre de membres en exercice:** 11

**Séance du 14 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 14 avril 2023, s'est réunie sous la présidence de Geneviève VANDEKERCKHOVE, Maire.

**Présents :** 8

**Sont présents:** Marcel DOURNES, Alain MALBERT, Jean-Pierre BAYOL, Marie-Claire VIANA, Gilles GARD, Pierre GRANIER, Virginie CROS

**Votants:** 8

**Excuses:** Claudine RASPIENGEAS, Daniel VANDEKERCKHOVE, Evelyne MOURGUES

**Secrétaire de séance:** Marie-Claire VIANA

Approbation du Procès verbal de la séance du 13 mars 2023. Signatures du registre des délibérations.

Objet: Vote du budget primitif - cuzac

Le Maire présente le rapport général suivant de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Cuzac, **LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :**

L'adoption du budget de la Commune de Cuzac pour l'année 2023 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 659 574.18 Euros**

**En dépenses à la somme de : 659 574.18 Euros**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	69 655.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	73 510.00
65	Autres charges de gestion courante	67 515.00
66	Charges financières	600.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	1 200.00
022	Dépenses imprévues	2 451.68
023	Virement à la section d'investissement	100 000.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>315 431.68</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	2 400.00
70	Produits des services, du domaine, vente	23 764.00
73	Impôts et taxes	84 000.00
74	Dotations et participations	70 480.00
75	Autres produits de gestion courante	8 270.00
77	Produits exceptionnels	500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	126 017.68
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>315 431.68</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	261 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	7 155.00
020	Dépenses imprévues	6 845.00
041	Opérations patrimoniales	912.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	68 230.50
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>344 142.50</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	112 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	131 230.50
021	Virement de la section de fonctionnement	100 000.00
041	Opérations patrimoniales	912.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>344 142.50</b>

Objet: Vote du budget primitif Assainissement

Le Maire présente le rapport général suivant de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 du Service Assainissement de la Commune de Cuzac,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :**

L'adoption du budget de la Commune de Cuzac pour l'année 2023 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 108 753.35 Euros**

**En dépenses à la somme de : 108 753.35 Euros**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	10 256.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 000.00
014	Atténuations de produits	1 800.00
67	Charges exceptionnelles	200.00
022	Dépenses imprévues	647.16
023	Virement à la section d'investissement	19 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 500.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>38 403.16</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	13 600.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	620.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	24 183.16
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>38 403.16</b>

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	69 000.00
020	Dépenses imprévues	730.19
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	620.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>70 350.19</b>

### **RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	19 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 500.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	45 850.19
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>70 350.19</b>

Objet: Montant des redevances "Assainissement", tarif des branchements et dépôt de compteurs

Madame le Maire propose le tarif pour 2023.

Le forfait abonnement « **Assainissement** » passerait de **55 € à 58 €** et le tarif au m<sup>3</sup> consommé resterait à **0.75 €**. Pour mémoire, il est précisé qu'à ces montants viennent s'ajouter **la taxe de collecte (assainissement)** prélevée par **l'Agence Adour Garonne**. La **taxe de raccordement au réseau** assainissement communal, créée par délibération du 09 avril 2005, passerait à **1200 €**.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve -le forfait abonnement : 58 €

- le tarif du m<sup>3</sup> consommé : 0.75€

- la taxe de raccordement au Réseau : 1200€

Objet: FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29, Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales, Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B, Vu la note d'information de la DGCL du 21 février 2023 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2023,

Madame le Maire rappelle que par délibération du 08/04/2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à : - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 27.16 % ;

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 134.00 % Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale. A partir de 2023, le taux de TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B *sexies* du CGI.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide** : de modifier les taux d'imposition en 2023 par rapport à ceux de 2022 et **de les porter à** : TH : 27.28 %

TFB : 134.60 %

TFPNB : 8.58 %

Objet: VERSEMENT ACOMPTE FRAIS DE FONCTIONNEMENT SIVU LES TROIS VERSANTS

Par délibération du 23 décembre 2009 il a été créé le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique entre les communes de Saint-Félix, Saint Jean Mirabel et Cuzac.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que pour assurer les frais de fonctionnement du Syndicat en début d'année jusqu'au vote du budget, il est nécessaire que les communes adhérentes versent un acompte. Le comité syndical a approuvé le versement d'un acompte correspondant à 50% de la participation de l'année précédente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la délibération prise par le SIVU Les Trois Versants et autorise le versement d'un acompte correspondant à 50% de la participation de l'année précédente chaque année jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération la redéfinisse.

Objet: AVIS SUR LA CONSULTATION POUR LA CREATION D'INFORMATION SUR LES SOLS, SECTEURS MINIERS

\_Avis

de la Commune de Cuzac pour la consultation pour la création de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) / anciens site d'extraction et de traitement du minerai des secteurs miniers.

Pour CUZAC, il est proposé l'avis suivant : exposés,

- L'avis

concernant ces projets de SIS est défavorable.

- La

collectivité s'interroge sur le transfert de l'État vers les collectivités locales et/ou les propriétaires de la responsabilité du risque sanitaire dans un acte d'urbanisme, dans l'élaboration d'un document d'urbanisme ou dans la production de l'étude géotechnique des sols.

- Les

projets de SIS sont insatisfaisants dans leurs rôles d'information et de préconisation.

- La

collectivité souhaite que l'État finalise l'inventaire des pollutions et prenne en charge les pollutions constatées (dépollution et traitements des points primaires de pollution).

Questions diverses :

Des brasseurs d'air vont être installés dans la salle de classe la plus exposée à la chaleur.

Projet de végétaliser les abords de la réserve incendie.

Un rendez-vous avec le directeur de la centrale d'enrobée et des élus a été fixé afin de revoir ensemble les limites de propriété du site.

La séance a été levée à 22 h 30.